

COMMUNAUTE URBAINE

DE

BORDEAUX

**EXTRAIT**  
**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU**  
**CONSEIL DE COMMUNAUTE**

**SEANCE PUBLIQUE DU 22 DECEMBRE 2006**  
**(CONVOCATION DU 11 DECEMBRE 2006)**

(Convocation du **Erreur ! Aucune variable de document fournie.**)

Aujourd'hui vendredi vingt deux décembre deux mille six à 09 heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de Bordeaux s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain Rousset, Président de la Communauté Urbaine de Bordeaux.

**ETAIENT PRESENTS :**

M. ROUSSET Alain, M. JUPPE Alain, M. HOUDEBERT Henri, M. BOBET Patrick, M. BRANA Pierre, M. BRON Jean-Charles, M. BROQUA Michel, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Alain, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DAVID Alain, Mme DESSERTINE Laurence, M. DUCHENE Michel, Mme FAYET Véronique, Mme EYSSAUTIER Odette, M. FAVROUL Jean-Pierre, M. MARTIN Hugues, M. FELTESSE Vincent, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GUICHARD Max, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. MERCIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SEUROT Bernard, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, M. VALADE Jacques, M. BANNEL Jean-Didier, M. BAUDRY Claude, M. BELIN Bernard, M. BELLOC Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, Mme BOURRAGUE Chantal, Mme BRACQ Mireille, M. BREILLAT Jacques, Mme BRUNET Françoise, M. CANOVAS Bruno, Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude, M. CARTI Michel, M. CASTEL Lucien, M. CHAZEAU Jean, Mme CONTE Marie-Josée, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANE Michel, Mme DARCHE Michelle, M. DAVID Jean-Louis, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme DELAUNAY Michèle, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia, M. DUCASSOU Dominique, Mme DUMONT Dominique, M. DUPRAT Christophe, M. DUTIL Silvere, Mme FAORO Michèle, M. FERILLOT Michel, M. FEUGAS Jean-Claude, M. GOURGUES Jean-Pierre, M. GRANET Michel, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. HERITIE Michel, M. HOURCQ Robert, M. HURMIC Pierre, Mme ISTE Michèle, M. JAULT Daniel, Mme JORDA-DEDIEU Carole, M. JOUVE Serge, Mme KEISER Anne-Marie, Mme LIMOUZIN Michèle, M. LOTHAIRE Pierre, M. MAMERE Noël, M. MANGON Jacques, M. MANSENCAL Alain, M. MAURIN Vincent, M. MERCHERZ Jean, M. MILLET Thierry, M. MONCASSIN Alain, M. MOULINIER Maxime, M. NEUVILLE Michel, Mme NOEL Marie-Claude, M. PARACHOU Serge, Mme PARCELIER Muriel, M. PETIT Alain, M. POIGNONEC Michel, Mme PUJO Colette, M. QUANCARD Joël, M. QUERON Robert, M. REBIERE André, M. RESPAUD Jacques, M. SARRAT Didier, M. SEGUREL Jean-Pierre, M. SIMON Patrick, Mme TOUTON Elisabeth, Mme VIGNE Elisabeth, Mme WALRYCK Anne.

**EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :**

|                                                                |                                                              |
|----------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------|
| Mme CARTRON Françoise à M. PIERRE Maurice (à cpter de 11 h 00) | Mme CAZALET Anne-Marie à Mme PUJO Colette                    |
| M. CAZABONNE Didier à M. CAZABONNE Alain (à cpter de 12 h 30)  | M. CAZENAVE Charles à Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia              |
| M. DAVID Alain à M. GRANET Michel (à cpter de 11 h 00)         | M. CORDOBA Aimé à M. GUICHARD Max                            |
| Mme FAYET Véronique à M. CAZABONNE Didier (jusqu'à 10 h 25)    | M. DELAUX Stéphan à M. DAVID Jean-Louis                      |
| M. GELLE Thierry à M. CAZABONNE Alain                          | M. FAYET Guy à M. POIGNONEC Michel                           |
| Mme LACUEY Conchita à M. COUTURIER Jean-Louis                  | M. JUNCA Bernard à M. BOBET Patrick                          |
| M. LAMAISON Serge à M. GUICHOUX Jacques                        | M. PONS Henri à Mme DARCHE Michelle                          |
| M. SOUBIRAN Claude à M. SIMON Patrick                          | M. REDON Michel à M. RESPAUD Jacques                         |
| M. ANZIANI Alain à M. SAINTE-MARIE Michel                      | M. TAVART Jean-Michel à M. HOURCQ Robert                     |
| M. BANAYAN Alexis à M. MANSENCAL Alain                         | Mme TOUTON Elisabeth à Mme WALRYCK Anne (à cpter de 11 h 15) |
| M. CANIVENC René à M. QUERON Robert                            |                                                              |
| M. CASTEX Régis à M. CASTEL Lucien                             |                                                              |

**LA SÉANCE EST OUVERTE**

**Marchés publics - Achat de papier à copier et de papier graphique - Appel d'offres - Autorisation**

Madame EYSSAUTIER présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Le fonctionnement de l'atelier d'impression ainsi que de l'ensemble des services de la Communauté urbaine implique l'acquisition de papier de différentes qualités.

Les marchés en cours arrivant à échéance, il est nécessaire de relancer une consultation pour satisfaire l'ensemble des besoins recensés.

Le papier nécessaire au fonctionnement de l'ensemble des copieurs et imprimantes des services représente à lui seul près de 70 % de la consommation totale.

L'atelier d'impression, utilise également du papier de nature, formats et grammages différents pour tous types de travaux sur copieurs couleur, cartes de visite, de vœux, cartons d'invitation, chemises, carnets, liasses, livrets, plaquettes et documents divers. C'est pourquoi, Il sera demandé à l'attributaire, outre les références utilisées couramment qui seront répertoriées dans le bordereau des prix, une réduction pour toutes les fournitures en papeterie indiquées dans son catalogue y compris le papier recyclé.

De plus, il convient de préciser que l'unité publication assistée par ordinateur dispose d'une imprimante pro spécifique qui nécessite des supports de sortie de qualité et dimensions adaptées pour éprouvage, voire photos de dimensions variables.

A noter que parmi les critères de sélection outre la qualité d'usage qui repose sur un certain nombre de caractéristiques techniques telles le grammage, la blancheur, le lissé main, l'opacité, la rigidité seront également prises en compte les caractéristiques

environnementales du papier correspondant à la réduction des impacts générés à chaque cycle de vie du produit qui sont la prise en compte de la gestion durable des forêts, la prise en compte du recyclage et les impacts liés aux procédés de fabrication.

Le montant de l'ensemble de ces besoins en papeterie est estimé globalement en moyenne à 102 000 euros HT par an.

Pour satisfaire toutes ces exigences, le service de la logistique a mis au point un dossier de consultation des entreprises sous forme d'un appel d'offres ouvert, en application des articles 33 alinéa 3, 57 à 59 du code des marchés publics.

Il est composé de 2 lots qui feront chacun l'objet d'un marché séparé. Toutefois, l'étendue et le rythme des dépenses ne pouvant être définis à l'avance, le marché à intervenir sera un marché à bons de commande selon les dispositions de l'article 77 du code des marchés publics.

Ce marché sera conclu pour une durée initiale de 1 an. Il pourra être renouvelé 3 fois.

Le détail des lots est le suivant :

| Lot           | Désignation                                   | Montant minimum<br>HT<br>pour 4 ans | Montant maximum<br>HT<br>pour 4 ans |
|---------------|-----------------------------------------------|-------------------------------------|-------------------------------------|
| 1             | Papier pour imprimerie                        | 320 000 €                           | 800 000 €                           |
| 2             | Papier spécifique pour PAO et arts graphiques | 4 000 €                             | 16 000 €                            |
| Soit au total |                                               | 324 000 €                           | 816 000 €                           |

La dépense de fonctionnement correspondante sera prévue au budget de l'exercice concerné et imputée au budget principal, chapitre 11, article 6068, fonction 0202, CRB A200.

Compte tenu du montant estimé, l'appel d'offres sera de portée européenne.

En application des articles L2121-12 et L2121-13 du Code général des collectivités territoriales, le dossier de consultation des entreprises, comprenant le dossier de marché, est à la disposition des conseillers communautaires qui peuvent venir le consulter à la Direction centrale des achats et marchés (13<sup>ème</sup> étage de l'Hôtel communautaire).

Aussi, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, si tel est votre avis, de bien vouloir entériner le dossier de consultation des entreprises et autoriser le Président à :

- lancer la mise en concurrence dans le cadre d'un appel d'offres ouvert en application des articles 33 alinéas 3, 57 à 59 du code des marchés publics,

- signer le ou les marchés à intervenir avec le ou les prestataires qui aura ou auront émis la proposition économiquement la plus avantageuse en réponse à cet appel d'offres,
- procéder en cas d'insuccès de cet appel d'offres, à la recherche de prestataires soit par voie d'un nouvel appel d'offres sur la base d'un dossier éventuellement adapté au contexte de la concurrence, en application de l'article 59, soit par marché négocié conformément aux dispositions des articles 35.I.1<sup>er</sup> ou 35.II.3<sup>ème</sup> dudit code,
- signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 22 décembre 2006,

Pour expédition conforme,  
par délégation,  
le Vice -Président,

**REÇU EN  
PRÉFECTURE LE  
18 JANVIER 2007**

M. ODETTE EYSSAUTIER